

fo travaux du musée des beaux-arts de Vannes <mark>L'info travaux</mark> du musée des beaux-arts de Vannes

Fouilles: et après?



Détail de la base prismatique du piédroit du portail d'entrée © Rozenn Battais, Inrap

«Quand on creuse à Vannes, on trouve!». Ce dicton à la Vannetaise s'est révélé non seulement juste, mais les fouilles préventives menées par l'État ont permis de faire d'importantes découvertes archéologiques en 2022 et 2023 sur le site de l'ancien château de l'Hermine, dont on pensait qu'il ne restait rien. Elles ont même renouvelé totalement les connaissances sur la résidence princière édifiée par le duc de Bretagne Jean IV à la fin du XIVe siècle.

La Ville a naturellement modifié son projet initial pour intégrer ces découvertes majeures, dont l'ancien logis ducal. Durant les travaux, les vestiges seront non seulement préservés mais protégés par la pose d'un géotextile puis feront l'objet d'un remblaiement par tranches successives ainsi que de la mise en place d'une nappe de drainage.

Ces découvertes resteront in situ et protégées, car il faut savoir que la Marle passe sous cette cour, avec une nappe phréatique très haute. Vous pourrez profiter de ces découvertes de différentes manières, avec notamment une maquette 3D et la conservation de «fenêtres archéologiques» dans les caves de l'ancien Hôtel Lagorce, accessibles dans le cadre de visites thématiques. Ces vestiges constitueront une réserve archéologique pour vous et les générations futures.



Espace de latrines aménagé dans le pignon ouest du logis © Rozenn Battais, Inrap



- → 2022 et 2023: mise au jour des vestiges du château ducal du XIV^e siècle grâce aux fouilles archéologiques préventives conduites par l'INRAP.
- → 2024: pendant plus d'un an, les équipes de la Ville, de l'État (DRAC), les architectes et bureaux d'études spécialisés ont travaillé à l'adaptation du projet du musée en vue de la préservation des découvertes.
- → Ajustement inhérent
- Rehaussement de la dalle de 65 cm.
- Modification du schéma des fondations.
- Adaptation du protocole de mise en œuvre des fondations.
- Sanctuarisation des espaces R-1 de l'hôtel Lagorce en raison de la présence d'eau et des anciennes tours du château.

Un chantier XXL pour un projet extraordinaire



Vue de la façade Est de l'hôtel Lagorce et de la nouvelle passerelle © Nieto Sobejano

Vannes a rendez-vous avec son histoire. L'Histoire avec un grand H, celle qui va s'écrire pendant deux ans avec la création du musée des beaux-arts, future grande référence en Bretagne et sur le plan national.

près deux années d'attente en raison des fouilles archéologiques menées par l'Inrap qui ont permis de dévoiler les vestiges du château médiéval, nous y sommes enfin : le chantier démarre à la fin novembre, pour une livraison attendue courant 2028.

La Ville a décidé de créer ce journal de chantier pour vous permettre, à vous commerçants, riverains, habitants, d'être informés au mieux, avec exigence et anticipation, et de suivre les différentes phases du chantier. Car un chantier XXL en plein cœur du secteur remarquable de Vannes est un véritable défi. Il y aura, au fur et a mesure du calendrier des travaux, des impacts liés à la circulation, aux accès ou aux nuisances temporaires.

Nous vous ferons vivre ce chantier d'envergure au fil des mois, les informations pratiques comme les coulisses. Ce contenu sera enrichi aussi, au fur et à mesure, par des vidéos et des podcasts et la création d'un compte Instagram dédié au futur musée. Une manière de laisser une trace parce que ces travaux concernent non seulement un projet culturel, muséal mais également patrimonial et urbain, entre tradition et modernité.

L'Histoire s'écrit avec vous, pour vous.

L'info travaux du musée des beaux-arts de Vannes L'info travaux du musée des beaux-arts de Vann





"La nouvelle extension va générer un espace public à l'intérieur des murs de la ville entre le périmètre médiéval et les habitations du centre historique..."

Agence Nieto Sobejano, architectes

Interrogation, signalement ou suggestion?

hermineenconstruction@mairie-vannes.fr

Parlons horaires

Du lundi au vendredi 7h - 19h



Cette gazette «Hermine en construction» sera diffusée très régulièrement en fonction de chaque étape d'avancement du futur musée des beaux-arts et consultable en ligne.

Direction de la Communication Direction de la Culture service des musées, novembre 2025 © Visuels: Nieto Sobejano Arquitectos / Inrap Tirage: 4000 exemplaires.



Le rythme c Étape 1





Implantation de la base vie dans les jardins côté remparts, avec grutage depuis la rue Alexandre-Le-Pontois, barrée sur une journée.



Mise en place de la clôture de chantier.

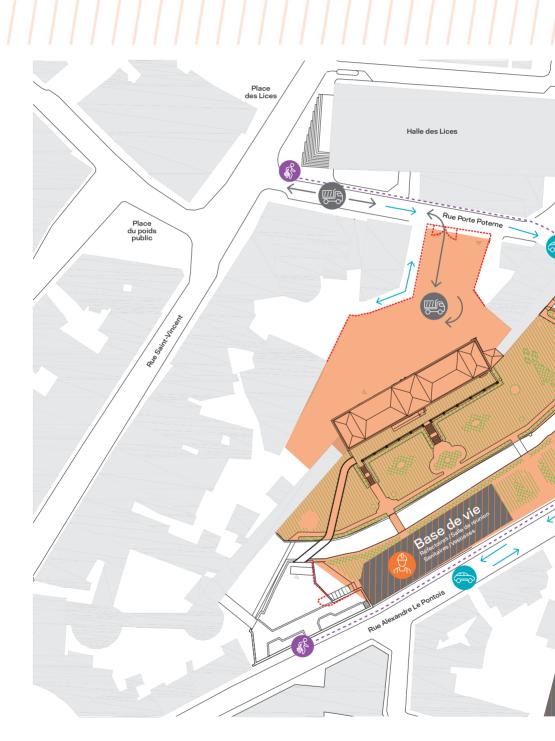


Neutralisation de 40 places sur le parking Saint-Joseph sud, pour le stationnement réservé au chantier.

1^{er} - 19 décembre 2025



Terrassement: préparation du terrain avec protection des vestiges et remblaiement de la zone.



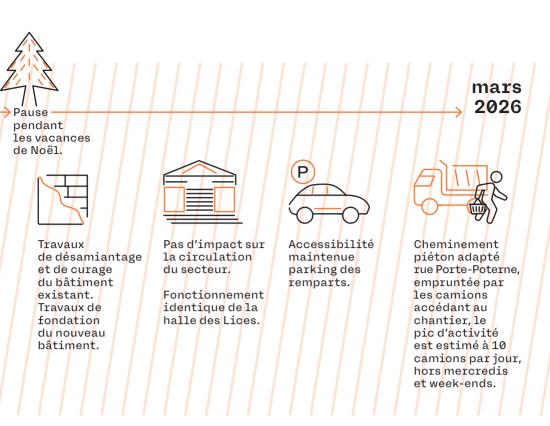
Pour un chantier respectueux

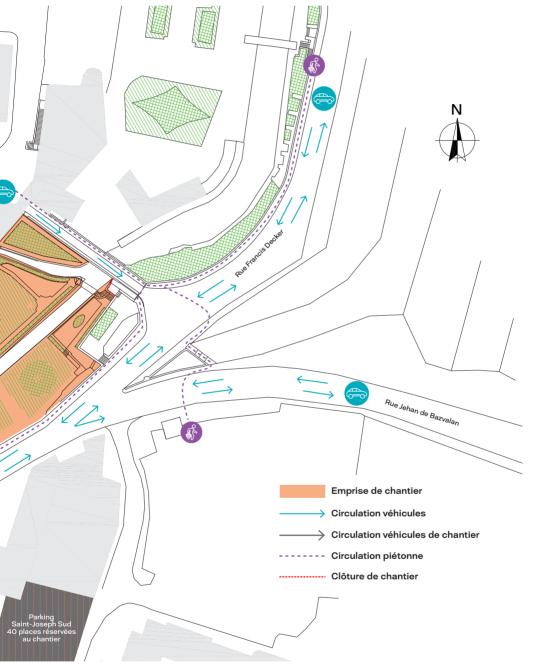
Pour tendre vers un chantier à impact environnemental, la Ville s'attache à prendre des mesures de précaution pour les impacts identifiés:

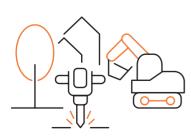
- → Nuisances bruit, vibrations, circulation, stationnement et accès : aspersion du sol pour réduire les poussières, utilisation d'outils plus silencieux.
- → Propreté: du chantier, de la voie publique, des installations temporaires...
- → Prévention de la pollution : eau, air, sol...
- → Surveillance des consommations des fluides : eau, électricité...
- → Gestion des déchets du chantier : tri, valorisation, recyclage.

<mark>L'info travaux</mark> du musée des beaux-arts de Vannes <mark>L'info travaux</mark> du musée des beaux-arts de Vann

lu chantier







- → Identification des espèces éventuellement présentes sur le site, mise en place de mesures d'évitement, de protection ou d'adaptation, délimitation de zones à protéger et des périodes d'intervention à moindre impact pour les espèces présentes...
- → Matinée de sensibilisation pour tous les intervenants.
- → Respect de la charte des chantiers Ville de Vannes : du 1er avril au 30 octobre, les entreprises ont l'interdiction de générer des nuisances sonores ou visuelles.